

L'inscription par les parents

1. La connexion (adresse internet en page intérieure)
Dans la mesure où l'inscription dans un établissement scolaire public est considérée comme un acte usuel, c'est le **premier responsable légal** de l'élève qui se connecte qui peut procéder à l'inscription.
Rappel : la connexion se fait au moyen d'un **compte responsable**, et non élève.

2. La consultation de l'affectation et l'inscription

Le parent visualise l'affectation de son enfant. Il réalise ensuite l'inscription dans l'établissement indiqué directement en ligne.

Remarque : **L'inscription ne peut pas être refusée en ligne.**

3. Les souhaits pour les options

Lorsque le parent valide l'inscription de son enfant dans le lycée d'affectation, il peut ensuite choisir :

- ✓ Pour la 2^{de} générale et technologique « **générique** » : les enseignements d'exploration souhaités (MPS, LS, Economie ou ICN),
- ✓ les options facultatives telles que les langues ou le sport

Remarque : les enseignements à choisir **se limitent à ceux proposés** par le lycée d'accueil.

4. La mise à jour de la fiche de renseignements

Le parent visualise ensuite, et modifie si nécessaire, les données administratives de son enfant et les siennes. **Même si le parent ne modifie aucune donnée, il doit confirmer le contenu de la fiche de renseignements pour que l'inscription soit prise en compte (même chose dans l'écran concernant l'élève).**

Remarque : l'autre parent pourra également modifier ses informations dans le service **Fiche de renseignements**, à l'issue de la campagne, avec son propre compte.

5. La validation de l'inscription

Une fois l'inscription terminée, le parent a la confirmation de l'inscription à l'écran, avec la **liste des documents à fournir** si celle-ci a été définie par le lycée d'accueil.

La possibilité sera offerte d'enregistrer ou d'imprimer le **récapitulatif** de l'ensemble des informations liées à l'affectation et à l'inscription : lycée et 2^{de} d'affectation, souhaits pédagogiques ainsi que documents à fournir.

Il est également rappelé que les souhaits émis seront **satisfaits selon les possibilités de l'établissement**.

Le parent reçoit parallèlement, une **confirmation d'inscription par courriel**.

Lorsque cela est demandé par l'établissement d'accueil, le parent transmet ou se déplace pour déposer les éléments complémentaires au dossier.

Il pourra être proposé de répondre à une enquête de satisfaction sur le service **Inscription au lycée**.

Une fois la campagne d'inscription en ligne terminée, les responsables légaux continuent de pouvoir consulter le récapitulatif de l'inscription de leur enfant jusqu'à mi-juillet.

GUIDE POUR LES INSCRIPTIONS EN 2^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Collège
René Cassin
Académie
d'Orléans-Tours
Jeunesse
Éducation
Recherche

Parents de 3^{ème} : Ce guide vous concerne !

Il est très important d'en prendre connaissance et de faire le nécessaire afin que vous puissiez accéder à ce service pour inscrire votre enfant dès qu'il aura eu son résultat d'affectation ! (Pages intérieures)

L'inscription en ligne s'adresse à **tout élève de collège admis en 2^{de} générale et technologique d'un établissement public.**

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS EN 2^{DE} :

- **Vendredi 30 juin 16h30** : DIFFUSION DES AFFECTATIONS AUX ELEVES PAR LA DIRECTION DU COLLEGE
- **Vendredi 30 juin à 17h** : OUVERTURE DU SERVEUR D'INSCRIPTION INTERNET DANS LES LYCEES OU SONT AFFECTES VOS ENFANTS
- **Lundi 03 et mardi 04 juillet de 8h15 à 18h** : LE COLLEGE VOUS PROPOSE DE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE INSCRIPTION

- POSTES INFORMATIQUES ET DES PERSONNELS POUR REALISER VOTRE INSCRIPTION SI VOUS LE SOUHAITEZ
 - Ceci est une aide et non une obligation, vous pouvez tout à fait procéder à l'inscription de chez vous en suivant les étapes figurant au dos de ce dépliant.

- **Mardi 4 juillet 2017 – Minuit** : FERMETURE DU SERVEUR D'INSCRIPTION

CHECK-LIST DES VERIFICATIONS A FAIRE AVANT CETTE ETAPE D'INSCRIPTION :

- J'ai mes identifiants - **responsable élève** - de connexion à l'ENT
- J'ai activé mon compte - **responsable élève** - ENT
- J'ai accès à mes applications dans l'ENT (ex : PRONOTE)

Logiquement, vous avez dû activer vos comptes en début de scolarité ou d'année scolaire pour aller consulter l'ENT et notamment les applications FOLIOS et PRONOTE.



S'inscrire au lycée

**EN LIGNE C'EST
TELEMENT PLUS SIMPLE !**

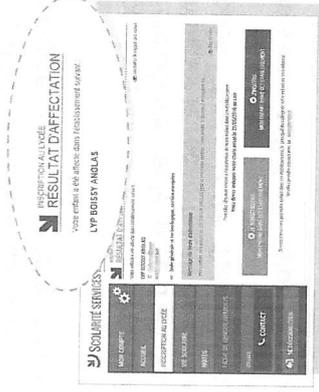
L'établissement de votre enfant et son futur lycée s'associent pour faciliter vos démarches. Si vous le souhaitez, vous pouvez inscrire votre enfant au lycée par internet :



https://portail-famille.ac-orleans-tours.fr/login/ct_logon_vk.jsp

95 %

des parents interrogés se
sont déclarés satisfaits



+ Efficace

- > vous prenez connaissance du lycée d'affectation
- > vous choisissez les enseignements

+ Fiable

- > vous recevez du lycée un courriel de confirmation

+ Rapide

- > plus besoin de vous déplacer
- > accessible à tout moment, 7j/7

+ Sûr

- > un service en ligne sécurisé

Vous n'avez pas d'accès internet ou vous avez besoin d'aide ?
Renseignez-vous auprès du secrétariat du collège ou du lycée.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumérique